

Envoyé en préfecture le 18/03/2025

Reçu en préfecture le 18/03/2025

Publié le

ID : 064-216401406-20250312-DCM20250312_04-DE



RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

En vu des orientations budgétaires 2025

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 mars 2025



CADRE REGLEMENTAIRE - DELAIS

- ▶ Art L2312-1 du CGCT : « Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de 2 mois précédent l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur (...). Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »
- ▶ Art L5117-10-4 du CGCT : « Le rapport d'orientations budgétaires doit être adopté dans les 10 semaines précédant le vote du budget primitif, pour les collectivités en nomenclature M57. »

CADRE REGLEMENTAIRE - CONTENU

- ▶ La loi NOTRE n° 2015-991 promulguée le 7 août 2015, ainsi que le décret n° 2016-841 du 24/06/2016 prévoit le contenu et les modalités de publication et de transmission de ce rapport. Doivent figurés :
 - ▶ Les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement,
 - ▶ Des informations relatives à la structure et à la gestion de la dette (profil de l'encours de dette visée pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget),
 - ▶ Des informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel, notamment de rémunération, et à la durée effective du travail

CADRE REGLEMENTAIRE COMMUNICATION

- ▶ Rapport transmis au Président l'EPIC dont la commune est membre dans les 15 jours suivants son examen par l'assemblée délibérante.
- ▶ Rapport mis à disposition du public dans les 15 jours suivant la tenue du débat des orientations budgétaires sur le site boucau.fr et la borne d'affichage légal.
- ▶ Rapport transmis au représentant de l'Etat.

CONTEXTE INTERNATIONAL

- ▶ Repli progressif de l'inflation et des taux d'intérêts, les tensions commerciales, le manque d'investissements, l'endettement élevé et les conflits géopolitiques pèsent lourdement sur les perspectives, avec une croissance mondiale qui devrait rester inférieure aux niveaux d'avant la pandémie.
 - ▶ CROISSANCE : +2,7% EN 2025
 - ▶ INFLATION : +2,4% dans la zone euro

CONTEXTE NATIONAL

- Effort des collectivités territoriales (à hauteur de 2,2Md€) au redressement des comptes publics pour ramener le déficit public à 5,4% du PIB

<i>En points de PIB</i>	2023	2024	2025
Déficit public	5,5	6,0	5,4
<i>Déficit stabilisant la dette</i>	6,6	3,6	2,6
Dettes publiques	109,9	112,6	115,4

Source : PLF pour 2025 amendé.

- Croissance : +0,9% (1% pour la zone euro) avis du 29 janvier 2025, Le Haut conseil des finances
- Inflation : 1,7%
- Taux chômage : 7,8%

CONTRIBUTIONS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES POUR 2025

- ▶ Fond vert : 1,1Md€ au lieu de 2,5Md€ soit une baisse de 56%
- ▶ Baisse de la DSIL, mais maintien du volume DGF
- ▶ Augmentation des taux de cotisations CNRACL : +3 points soit 68 000€
- ▶ Augmentation des cotisations URSSAF : +1 point soit 23 000€
- ▶ Revalorisation des bases fiscales à 1,7% soit +80 000€

RESULTATS 2024

AFFECTATION DES RESULTATS 2024	2024
Excédent de fonctionnement de l'exercice	505 049
Excédent reporté	423 476
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	928 525
Déficit/Excédent d'investissement de l'exercice	-528 253
Déficit des restes à réaliser	-96 617
Soit un besoin de financement (1068) sur le BP 2025	-624 870
Résultat reporté en fonctionnement (002) sur le BP 2025	303 655

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

1
Prudence
Face à
incertitude

2
Rigueur
Recherche
efficacité des
recettes

3
Vigilance
Sur les dépenses

4
Responsabilité
A
priori, aucun
nouveau
emprunt

SECTION FONCTIONNEMENT

▶ DEPENSES :

- ▶ MAÎTRISE DES CHARGES A CARACTERE GENERAL
- ▶ ABSORPTION CONTRAINTES SUR CHARGES DE PERSONNEL
- ▶ GESTION DES NOUVEAUX RECRUTEMENTS
- ▶ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

▶ RECETTES :

- ▶ MAINTIEN DES TARIFS DES SERVICES
- ▶ FISCALITE STABLE
- ▶ DROITS DE MUTATION : anticipation légère baisse

SECTION INVESTISSEMENT

▶ RECETTES * :

- ▶ FCTVA : 623 000€
- ▶ TAXE AMENAGEMENT : 120 000€ prévision
- ▶ RESULTAT REPORTE DISPONIBLE : 303 655€

▶ DEPENSES :

- ▶ REMBOURSEMENT CAPITAL DETTES (BANCAIRES : 701 000€, EPFL : 182 500€; TE64 ET AUTRES : 48 000€)
- ▶ VOIRIE (Biremont 1 : aménagements piétonniers et cyclable)
- ▶ BATIMENTS COMMUNAUX notamment les écoles
- ▶ ACQUISITIONS MATERIELS DIVERS (VEHICULE, INFORMATIQUE, ETC...)

*attente cessions des serres au COL : 212 000€ et Daudignon :

DETTE - ENCOURS au 1/01/2025

RAPPEL AU 1/01/2014 : 7 751 720€

<i>Evolution de l'encours de la dette au 1er janvier N</i>	
<i>Année</i>	<i>Capital restant dû</i>
2024	7 585 794
2025	6 895 810
2026	6 195 352
2027	5 515 704
2028	4 854 254
2029	4 346 652
2030	3 857 625
2031	3 376 590
2032	2 931 376
2033	2 555 542
2034	2 171 952
2035	1 780 299
2036	1 380 266
2037	971 521
2038	553 717
2039	387 530
2040	271 500
2041	162 900
2042	54 300

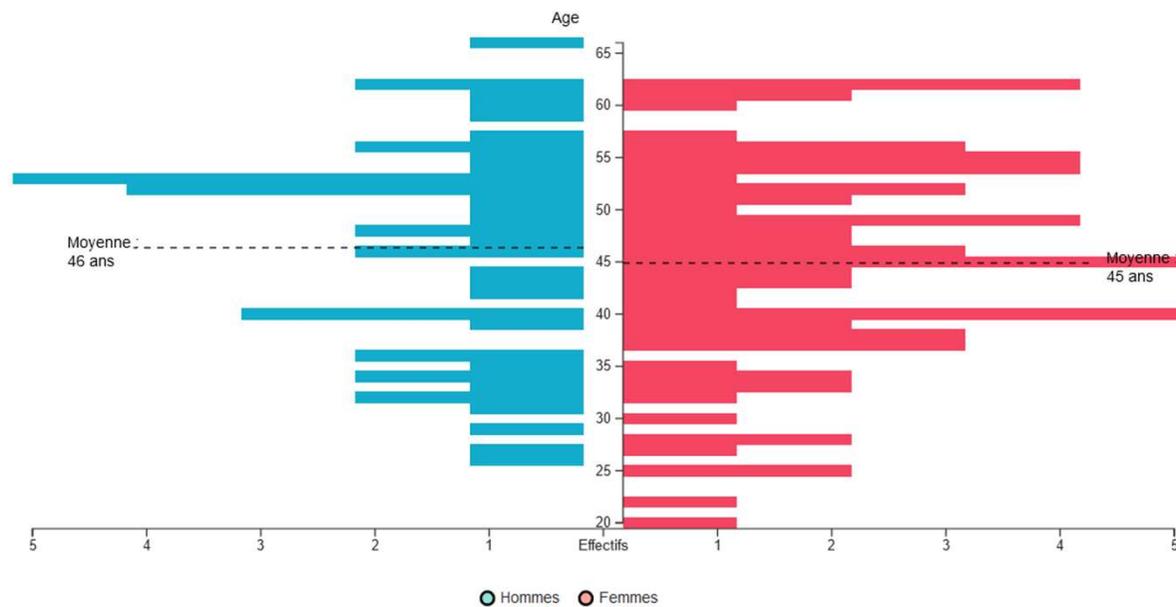
DETTE - PROFIL EXTINCTION





RESSOURCES HUMAINES - répartition

Profil de rémunération	Décembre 2024
Titulaires ou stagiaires (ETP)	98 (93.74)
Contractuels indiciaires (ETP)	15 (11.15)
Autres – instituteurs études surveillées (ETP)	10 (0.54)
Evolution N-1	+ 5.12 % (+ 4.66 %)



RESSOURCES HUMAINES - rémunérations

- ▶ Forte augmentation du chapitre 012, + 360 000€, en raison notamment de :
 - ▶ La hausse du taux de cotisation CNRACL (+3points) soit 68 000€
 - ▶ La hausse du taux de cotisation URSSAF (+1 point) soit 23 100€
 - ▶ Evolutions de carrières soit 15 550€
 - ▶ Les stagiairisations soit 32 000€
 - ▶ Les créations de postes soit 40 000€
 - ▶ Les remplacements maladie soit 42 400€
 - ▶ Le rétablissement des plein traitement soit 31 000€
 - ▶ L'augmentation de la cotisation pour assurance du personnel soit 19 700€
 - ▶ L'effet report 2024 soit 44 250€